

Règlement du Prix TERRITORIA 2010

encourageant l'administration territoriale à innover pour améliorer la qualité de la vie en France.

Date limite d'envoi des dossiers : 10 juillet 2010

Article 1. Les candidats

Le Prix TERRITORIA 2010 est ouvert aux communes, départements, régions, E.P.C.I., SEM et syndicats.

Article 2. Le dossier

Le dossier de candidature d'une réalisation innovante comprend :

1. **la fiche d'inscription** à télécharger et à envoyer **signée** par [courrier papier ou courriel](#)
2. **la fiche de synthèse** (800 mots maximum) à télécharger et à envoyer par [courriel](#)
3. **une illustration** (photo, logo ou autre) de la réalisation innovante à envoyer par [courriel](#)
4. **un dossier complet** à envoyer par [la poste](#), comprenant la fiche de synthèse plus la description détaillée de la réalisation innovante (sur tout support adéquat), ses modalités de mise en œuvre et son évaluation
5. **un bon de commande** pour les droits de dossier de 100 € TTC (s'il est nécessaire pour la facturation de ces droits).

Article 3. L'envoi du dossier

Le dossier complet doit être envoyé, **au plus tard le 10 juillet 2010**

Adresse courriel : secretariat@territoria.asso.fr

Adresse pour le dossier papier : **Marie-Christine JUNG, Commissaire général du Prix TERRITORIA**
82 rue Marcel Dassault – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Les auteurs candidats devront s'assurer de l'accord préalable de tout tiers pouvant être impliqué moralement dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. La remise d'un dossier candidat autorise l'Observatoire National de l'Innovation Publique à le publier et à le diffuser, en tout ou en partie. Il est conseillé au candidat porteur d'une idée nouvelle et originale de se prémunir contre tout risque d'utilisation abusive en la protégeant légalement.

Les dossiers seront retournés à leurs auteurs uniquement sur leur demande expresse.

Article 4. Les lauréats du Prix TERRITORIA 2010

Les réalisations innovantes seront primées par domaine d'intervention :

Démocratie de proximité - GRC - Concertation - Civisme - Citoyenneté - Services aux personnes - Enfance - Famille - Personnes âgées ou handicapées - Bien-être et Prévention - Culture - Santé - Sport - Développement responsable - Emploi - Développement durable - Environnement - Solidarité – Insertion – Management - Qualité - Evaluation - Communication interne - Ressources Humaines - Formation – Diversité - Aménagement de l'Espace Public - Urbanisme - Valorisation du patrimoine – Accessibilité - Communication - Usages des T.I.C. - Action internationale - Coopération décentralisée.

Pour chaque domaine, un Comité d'experts effectuera la sélection des 3 dossiers répondant le mieux aux critères de sélection du Prix TERRITORIA 2010 :

- la **qualité novatrice des travaux**,
- la **capacité à être transposé à d'autres collectivités**,
- la **bonne utilisation des deniers publics**.

Article 5. Le Jury

Le Jury du Prix TERRITORIA 2010 sera composé d'élus, de journalistes, de dirigeants d'associations, de cadres de l'administration et de l'entreprise (composition sur le site à partir de septembre 2010).

Les 3 dossiers de chaque domaine « nominés » par les Comités d'experts seront présentés en octobre au Jury qui appréciera souverainement leur capacité à répondre aux critères de sélection ci-dessus définis. Pour chaque domaine, le Jury se réserve le droit de décerner un TERRITORIA d'Or, un TERRITORIA d'Argent, un TERRITORIA de Bronze, d'attribuer des « Mentions spéciales » ou de n'accorder aucun TERRITORIA. Tous les candidats seront immédiatement informés des décisions du Jury qui seront sans appel. Les Trophées seront remis aux lauréats en novembre 2010 à Paris.

Article 6. Les Prix spéciaux TERRITORIA 2010

- Le **Prix TERRITORIA du Parrainage Européen 2010** sera décerné à la collectivité française qui aura sollicité le plus grand nombre de candidatures au **Prix TERRITORIA Europe** auprès de pouvoirs locaux européens.
- Le **Prix TERRITORIA / EcoMaires** sera sélectionné selon les critères environnementaux des EcoMaires, à partir de toutes les candidatures de tous les domaines.
- Dans le cadre de **FIMBACTE 2010** un **Prix spécial TERRITORIA** sera décerné à une collectivité territoriale candidate : inscriptions et renseignements sur le site www.fimbacte.com

Article 7. Acceptation

Le seul fait de participer au présent concours implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de tous les articles de son règlement. Toute indication inexacte de la part d'un candidat sur son identité ou son statut entraînera de plein droit l'annulation pure et simple de sa participation.

Les institutions, associations, entreprises et médias qui soutiennent l'Observatoire National de l'Innovation Publique et le Prix TERRITORIA :

Sénat, Ministère des Affaires Etrangères, Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, Secrétariat d'Etat chargé de la Fonction Publique, AMF, Eco-Maires, Villes et Banlieue, MGV, ADCF, APVF, FMVM, GPE, GDF SUEZ, Avenance (groupe Elixior), Orange, Groupe La Poste, ETDE, SITA, Altedia, HUDSON, ORC Communication corporate & Métiers, Plastic Omnium, COLLCAB, ARCCOL, Association DIRCAB, CNFPT, SNDGCT, SNCT, AITF, ATTF, EUROPA, IDAP, FIMBACTE, FORUM, AFNOR, Innov'Acteurs, La Revue Parlementaire, Maires de France, La Lettre du cadre Territorial, La Lettre du Maire, La Lettre du Maire rural, Internet.mairie, Environnement local, La Lettre de l'Employeur territorial, Le Bulletin des Elus locaux, NEWS Press, Unicomm, REUSSIR (Figaro médias).

Prix TERRITORIA 2010
82 rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
www.territoria.asso.fr - secretariat@territoria.asso.fr